



commissaire
aux comptes

Daniel RAFFALLI

Expert-Comptable Diplômé par l'Etat

Commissaire aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Bastia

Comité de la Corse du Sud de la Ligue contre le cancer

Association Loi 1901

Siège social : Espace de vie Suzanne CHAIGNE

Résidence SPOSATA II, Bât. D

Route du Stiletto

20090 AJACCIO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020

Daniel RAFFALLI - Commissaire aux Comptes

71 cours Napoléon, 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 10 85 18 - Fax : 04 95 10 85 19 - Mail : daniel.raffalli@aec.corsica

Siret : 433 456 613 00010

1



Aux Membres de l'assemblée générale de l'association Comité de la Corse du Sud de la Ligue contre le cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêt, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association « Comité de la Corse du Sud de la Ligue contre le cancer » à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'ai estimé que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, j'ai porté à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



commissaire
aux comptes

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables appliqués à votre association, j'ai vérifié la correcte application du règlement ANC 2018-06 et les incidences sur les comptes annuels, notamment dans l'annexe.

Dans le cadre de mon appréciation de la valeur des ressources, notamment des legs je me suis assuré du bon traitement comptable et de leur correcte évaluation par la mise en œuvre de contrôles de substance.

Dans le cadre de mon appréciation des informations données en annexe relatives aux contributions volontaires, je me suis assuré que la réglementation comptable en la matière a été bien appliquée, et que les informations correspondaient à la réalité.

Le tableau 3.1.2 de l'annexe fait apparaître une augmentation des immobilisations financière. Dans le cadre de ma mission, j'ai été conduit à contrôler la comptabilisation des opérations relatives aux immobilisations financières réalisées sur l'exercice. J'ai reçu des éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées.

L'annexe présente également des legs reçus par votre association. Dans le cadre de ma mission je me suis assuré du bon traitement comptable du fait du changement des méthodes comptables et de l'application du règlement ANC n°2018-06.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans rapport moral réalisé par Monsieur le Président de l'association et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire



commissaire
aux comptes

l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ajaccio, le 27 avril 2021

Daniel RAFFALLI

Commissaire aux Comptes

Association COMITE CORSE DU SUD DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Res. La Sposata

Le Stiletto

20090 AJACCIO

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Activité principale de l'association : ASSOCIATION régie par la loi du 1er juillet 1901

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

Fait à AJACCIO

Le 26/04/2021

CENTAMORE Christophe

Comptable

BARTOLI Sébastien

Expert Comptable

CABINET BARTOLI

AVENUE PRESIDENT KENNEDY

IMMEUBLE FARRUCCI

20090 AJACCIO



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Evaluation des contributions volontaires</i>	5
- <i>Détail bilan</i>	6 et 7
- <i>Détail Compte de résultat</i>	8 à 10

CABINET BARTOLI
AVENUE PRESIDENT KENNEDY
IMMEUBLE FARRUCCI
20090 AJACCIO



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	2 916	2 916					
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	697 379	236 639	460 740	480 050	19 310	4.02	
	Installations techniques Matériel et outillage	41 221	38 291	2 930	6 421	3 491	54.37	
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés	82 000		82 000	12 000	70 000	583.33		
Prêts								
Autres								
Total I	823 515	277 846	545 669	498 470	47 199	9.47		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés							
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	261 708		261 708	16 074	245 635	NS	
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
Disponibilités	255 205		255 205	327 727	72 522	22.13		
Charges constatées d'avance (2)	986		986	389	597	153.43		
Total II	517 899		517 899	344 190	173 710	50.47		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 341 415	277 846	1 063 569	842 660	220 909	26.22		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	1 004 844		1 004 844				
Autres	232 963		232 963				
Report à nouveau	454 563		367 615	86 948	23.65		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	255 113		86 948	342 061	393.41	
	Situation nette (sous total)	1 038 358		783 245	255 113	32.57	
FONDS DÉDIÉS	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	1 038 358		783 245	255 113	32.57	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	15 150		17 940	2 790	15.55	
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	10 060		10 347	287	2.77	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			31 128	31 128	100.00	
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
	Total IV	25 210		59 415	34 205	57.57	
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 063 569		842 660	220 909	26.22	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	6 536		9 072		2 536	27.95
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	45		15		30	200.00
Ventes de dons en nature	2 070				2 070	
Ventes de prestations de service	17 960		10 218		7 742	75.77
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	37 107		37 880		773	2.04
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public			159 564		159 564	100.00
Dons manuels	58 750		8 343		50 407	604.21
Mécénats	9 588				9 588	
Legs, donations et assurances-vie	278 482				278 482	
Contributions financières	124				124	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8 611		62 970		54 359	86.32
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	0		13		13	99.84
Total I	419 273		288 075		131 198	45.54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	17		4 587		4 570	99.63
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	68 300		132 066		63 765	48.28
Aides financières	13 830		63 288		49 458	78.15
Impôts, taxes et versements assimilés	8 523		9 632		1 109	11.51
Salaires et traitements	28 789		37 356		8 566	22.93
Charges sociales	10 430		14 881		4 451	29.91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	22 801		22 992		191	0.83
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	11 502		12 228		726	5.93
Total II	164 193		297 028		132 836	44.72
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	255 080		8 954		264 034	NS

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		45		244	198	81.45
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		45		244	198	81.45
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				4 349	4 349	100.00
Total IV				4 349	4 349	100.00
2. Résultat financier (III-IV)		45		4 105	4 150	101.10
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		255 125		13 058	268 184	NS
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		12		72 889	72 877	99.98
Sur opérations en capital				1 000	1 000	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		12		73 889	73 877	99.98
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		12		73 889	73 877	99.98
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		419 318		288 318	131 000	45.44
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		164 205		375 266	211 061	56.24
5. EXCEDENT OU DEFICIT		255 113		86 948	342 061	393.41

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature				14 388	14 388	100.00
Prestations en nature				769	769	100.00
Bénévolat	90 010		145 178		55 168	38.00
TOTAL	90 010		160 335		70 326	43.86
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature		90 010	145 178		55 168	38.00
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature			15 157		15 157	100.00
Personnel bénévole						
TOTAL		90 010	160 335		70 326	43.86



DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS COMMERCIAL, DROIT AU BAIL						
20500000 LOGICIELS	2 916		2 916			
28050000 AMORT. LOGICIEL	2 916		2 916			
CONSTRUCTIONS	460 740		480 050		19 310	4.02
21310000 BATIMENT STRUCTURE	672 421		672 421			
21351000 AMENAGEMENT DES LOCAUX	6 756		6 756			
21351400 AMENAGEMENT PLOMBERIE	8 201		8 201			
21351700 AMENAGEMENTS S/ CONSTRUCTIONS	10 000		10 000			
28131000 AMORT. BATIMENT	227 130		210 319		16 811	7.99
28135100 AMORT. AG. LOCAUX	2 006		1 329		677	50.94
28135140 AMORT. AG. PLOMBERIE	2 607		1 785		822	46.05
28135170 AMORT. AG. S/ CONSTRUCTIONS	4 896		3 896		1 000	25.67
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE	2 930		6 421		3 491	54.37
21541000 MATERIEL DE RECHERCHE	503		503			
21820000 MATERIEL TRANSPORT	8 000		8 000			
21831000 MATERIEL BUREAU	9 611		9 611			
21843000 MOBILIER APPARTEMENT THERAP.	23 107		23 107			
28154100 AMORT. MATERIEL DE RECHERCHE	258		90		168	186.67
28182000 AMORT. TRANSPORT	6 685		5 085		1 600	31.47
28183100 AMORT. MATERIEL BUREAU	8 242		7 083		1 159	16.36
28184300 AMORT. MOBILERS APPARTEMENT	23 107		22 542		564	2.50
AUTRES TITRES IMMOBILISES	82 000		12 000		70 000	583.33
27180000 TITRES DE PLACEMENT	82 000		12 000		70 000	583.33
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	545 669		498 470		47 199	9.47
AUTRES	261 708		16 074		245 635	NS
42510000 ACOMPTE PERSONNEL	500				500	
44170000 SUBVENTION A RECEVOIR	4 300		16 000		11 700	73.13
45110100 LEGS A RECEVOIR	254 306				254 306	
46710000 DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS	74		74			
46871000 DIVERS PROD. A RECEVOIR	2 529				2 529	
DISPONIBILITES	255 205		327 727		72 522	22.13
51120000 CHEQUES A ENCAISSER	9 919		7 574		2 345	30.96
51200000 B.P.P.C	54 552		294 819		240 267	81.50
51220000 CREDIT AGRICOLE	101 518				101 518	
51230000 CAISSE D'EPARGNE	2 835				2 835	
51231000 CAISSE D'EPARGNE LIVRET A	30 038				30 038	
51410100 BANQUE POSTALE	56 013		25 005		31 008	124.00
51781300 B.P.P.C LIVRET A	330		329		2	0.52
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	986		389		597	153.43
48600000 C.C.A.V	986		389		597	153.43
TOTAL ACTIF CIRCULANT	517 899		344 190		173 710	50.47
TOTAL GENERAL	1 063 569		842 660		220 909	26.22



DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	1 004 844		1 004 844			
10688400 FONDS DE RESERVES ACT° MALADES	1 004 844		1 004 844			
AUTRES	232 963		232 963			
10650000 FONDS DE RESERVES GENERALES	232 963		232 963			
REPORT A NOUVEAU	454 563		367 615		86 948	23.65
11900000 R.A.N.DEBITEUR	454 563		367 615		86 948	23.65
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	255 113		86 948		342 061	393.41
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	1 038 358		783 245		255 113	32.57
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 038 358		783 245		255 113	32.57
TOTAL FONDS DEBIES						
TOTAL PROVISIONS						
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	15 150		17 940		2 790	15.55
40100000 FOURNISSEURS			8 463		8 463	100.00
40110000 FOURNISSEURS PUBLIC	4 097				4 097	
40120000 FOURNISSEURS INTRA-GROUPE	1 320				1 320	
40810000 FNP FOURNISSEURS PUBLIC	4 800				4 800	
40820000 FACTURES A RECEVOIR	4 932		9 477		4 544	47.95
DETTES FISCALES ET SOCIALES	10 060		10 347		287	2.77
42100000 REMUNERATIONS DUES			114		114	100.00
42820000 DETTE PROV. CONGES PAYES	2 425		2 376		49	2.06
43100000 URSSAF	5 313		4 389		924	21.05
43720000 MUTUELLES FRAIS DE SANTE	507		671		164	24.46
43730000 RETRAITE HUMANIS	190		848		658	77.62
43820000 PROV CHARGES SOCIALES CP	999		1 231		232	18.86
44210000 P.A.S	60				60	
44800000 ETAT, CAP	568		719		151	21.01
AUTRES DETTES			31 128		31 128	100.00
46850000 CHARGES A PAYER			500		500	100.00
46863100 CHARGES A PAYER BN			23 628		23 628	100.00
47500000 LEGS - DONATION EN COURS			7 000		7 000	100.00
TOTAL DETTES	25 210		59 415		34 205	57.57
TOTAL GENERAL	1 063 569		842 660		220 909	26.22

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
COTISATIONS	6 536		9 072		2 536	27.95
75600000 COTISATIONS	6 536		9 072		2 536	27.95
VENTES DE BIENS	45		15		30	200.00
70710000 ABONNEMENTS	45		15		30	200.00
VENTES DE DONS EN NATURE	2 070				2 070	
70730000 DONS EN NATURE	2 070				2 070	
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	17 960		10 218		7 742	75.77
70800000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	17 960		10 218		7 742	75.77
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	37 107		37 880		773	2.04
74000000 SUBVENTION D'EXPLOITATION	37 107		37 880		773	2.04
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			159 564		159 564	100.00
75400000 COLLECTES			159 564		159 564	100.00
DONS MANUELS	58 750		8 343		50 407	604.21
75410000 MECENAT AFF/MISSIONS			8 343		8 343	100.00
75411000 DONS PARTICULIERS	56 716				56 716	
75411300 DONS DES ENTREPRISES	1 268				1 268	
75412000 ABANDONS DE FRAIS BENEVOLE	766				766	
MECENATS	9 588				9 588	
75420000 AFFECTATIONS AUX MECENATS	9 588				9 588	
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	278 482				278 482	
75432050 LEGS LIBRE NON AFFECTES	278 482				278 482	
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	124				124	
75510100 CONT RECUS SIEGE	124				124	
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS	8 611		62 970		54 359	86.32
78150000 REP. PROV. RISQUE ET CHARGE			62 000		62 000	100.00
79120000 TRANSF. CHARGES EXPLOITATION	8 611		970		7 641	787.37
AUTRES PRODUITS	0		13		13	99.84
75800000 PRODUITS DIV GEST. COURANTE	0		13		13	99.84
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	419 273		288 075		131 198	45.54
ACHATS DE MARCHANDISES	17		4 587		4 570	99.63
60700000 ACHAT DE MARCHANDISES			4 571		4 571	100.00
60710100 ABONNEMENT SIEGE	17		16		1	5.81
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	68 300		132 066		63 765	48.28
60400000 ACHAT ETUDE PRESTATION SERV	6 430		38 415		31 985	83.26
60400100 ACHAT ETUDE PRESTATION SIEGE	6 132		4 861		1 271	26.14
60611000 EAU	832		1 679		847	50.47
60612000 ELECTRICITE ET GAZ	2 085		2 001		84	4.18
60630000 FOURNITURE EQUIPEMENT	2 453		1 042		1 411	135.50
60630100 FOURN. ENTRETIEN SIEGE			72		72	100.00
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 398		5 052		655	12.96
60640100 FOURNITURES ADMINISTRATIVES BN			63		63	100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
60660000 CARBURANTS ET DEPLACEMENTS	180		352		172	48.79
60680100 AUTRES MATERIEL SIEGE			143		143	100.00
61100000 SOUS TRAITANCE GENERALE	4 850				4 850	
61320000 LOCATIONS IMMOB.			47		47	100.00
61350000 LOCATIONS MOB.	720		1 065		345	32.42
61400000 CHARGES LOCATIVES COPRO.	6 018		4 031		1 987	49.28
61520000 ENTRETIEN S/IMMOBILIERS	240		1 147		907	79.08
61550000 ENTRETIEN S/MOBILIERS	558		43		515	NS
61560000 MAINTENANCE	300		445		145	32.58
61600000 PRIMES ASSURANCES	1 279		1 671		392	23.47
61600100 PRIMES ASSURANCES SIEGE	314		290		24	8.28
61810000 DOCUMENTATION	417				417	
62260000 HONORAIRES COMPTABILITE	7 200		12 158		4 958	40.78
62261000 HONORAIRES CAC	4 800		4 800			
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX			2 854		2 854	100.00
62310000 ANNONCES & INSERTIONS	1 034		27 881		26 847	96.29
62370000 PUBLICATIONS			145		145	100.00
62370100 PUBLICATION SIEGE	3 680		674		3 006	445.80
62380000 DIVERS DONS			150		150	100.00
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 544		3 682		2 138	58.07
62510100 VOYAGES ET DEPL AU SIEGE	172		212		40	19.02
62560000 MISSIONS	221		773		553	71.48
62570000 RECEPTIONS	3 529		4 150		621	14.96
62570100 RECEPTIONS SIEGE	39		57		19	32.81
62610000 FRAIS POSTAUX AFFRANCHISSEMENT	138		3 463		3 325	96.01
62610100 FRAIS POSTAUX SIEGE	4 939		3 940		999	25.35
62620000 TELECOMMUNICATIONS	2 999		3 041		42	1.38
62780000 FRAIS BANCAIRES	802		936		134	14.32
62810000 COTISATIONS ORGANISMES EXT.			728		728	100.00
AIDES FINANCIERES	13 830		63 288		49 458	78.15
65710000 AIDES FINANCIERES VERSEES	3 513		22 650		19 137	84.49
65710100 ALLOCATION LECLERC REVERSEE			23 628		23 628	100.00
65720000 SECOURS FINANCIERS	10 317		17 010		6 693	39.35
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	8 523		9 632		1 109	11.51
63180000 TAXE D'APPRENTISSAGE	125				125	
63330000 FORMATION CONTINUE	443		719		276	38.37
63512000 TAXES FONCIERES	3 877				3 877	
63513000 AUTRES IMPOTS LOCAUX	4 078		7 483		3 405	45.50
63780000 TAXES DIVERSES - AUTRES IMPOTS			1 430		1 430	100.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	28 789		37 356		8 566	22.93
64110000 SALAIRES BRUTS	27 280		37 595		10 315	27.44
64120000 CONGES PAYES	49		539		588	109.09
64140000 INDEMNITES ET GRATIFICATIONS	1 256				1 256	
64141000 I.T.R.C	204		300		96	32.00
CHARGES SOCIALES	10 430		14 881		4 451	29.91
64510000 URSSAF	5 606		7 862		2 255	28.69
64530000 RETRAITES	1 253		1 741		488	28.03
64540000 MUTUELLES ET PREVOYANCES	1 596		2 556		960	37.55
64590000 CHARGES SOCIALES SUR CP	232		125		107	85.39
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	2 208		2 848		641	22.49

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	22 801		22 992		191	0.83
68112000 D.A.P IMMOB. CORPORELLES	22 801		22 992		191	0.83
AUTRES CHARGES	11 502		12 228		726	5.93
65820000 CHARGES DIV GESTION COURANTE	0		0		0	6.67
65860100 COTISATIONS SIEGE	11 502		12 227		726	5.93
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	164 193		297 028		132 836	44.72
RESULTAT D'EXPLOITATION	255 080		8 954		264 034	NS
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	45		244		198	81.45
76400000 REVENUS DES VMP	45		242		197	81.35
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS			1		1	100.00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	45		244		198	81.45
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEM.			4 349		4 349	100.00
66700000 PENALITES SUR C.A.T			4 349		4 349	100.00
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			4 349		4 349	100.00
RESULTAT FINANCIER	45		4 105		4 150	101.10
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	255 125		13 058		268 184	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	12		72 889		72 877	99.98
67120000 PENALITES ET AMENDES	12		128		116	90.63
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			72 761		72 761	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL			1 000		1 000	100.00
67520000 VALEUR IMMO CEDEE			1 000		1 000	100.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	12		73 889		73 877	99.98
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12		73 889		73 877	99.98
TOTAL DES PRODUITS	419 318		288 318		131 000	45.44
TOTAL DES CHARGES	164 205		375 266		211 061	56.24
EXCEDENT OU DEFICIT	255 113		86 948		342 061	393.41



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2020



TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE L'EXERCICE.....	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES 4
1.1 OBJET SOCIAL.....	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1 <i>Préambule</i>	6
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i>	6
2.1.3 <i>Changement de méthode comptable</i>	6
2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06.....	6
2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan.....	7
2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat.....	7
2.1.4 <i>Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels</i>	8
2.2 DÉROGATIONS.....	8
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	8
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	9
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	9
3.1.1 <i>Principes généraux</i>	9
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	9
3.1.2.1 <i>Détail des colonnes « B et C »</i>	9
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	10
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i>	10
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	10
3.1.6 <i>Stocks</i>	10
3.1.7 <i>Etat des échéances des créances</i>	11
3.1.8 <i>Tableaux des dépréciations</i>	11
3.1.9 <i>Disponibilités</i>	11
3.1.10 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	12
3.1.11 <i>Charges constatées d'avance</i>	12
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF	13
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i>	13
3.2.2 <i>Fonds dédiés</i>	14
3.2.3 <i>Provisions pour risques et charges</i>	15
3.2.3.1 <i>Tableau de variation</i>	15
3.2.3.2 <i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	15
3.2.4 <i>Dettes</i>	15
3.2.4.1 <i>Etat des échéances</i>	15
3.2.4.2 <i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>	16
3.2.5 <i>Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)</i>	16
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	16
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	17
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	17
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	18
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i>	18
4.2.1.1 <i>Cotisations sans contrepartie</i>	18
4.2.1.2 <i>Dons manuels</i>	18
4.2.1.3 <i>Mécénat</i>	18
4.2.1.4 <i>Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)</i>	18
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i>	18
4.2.2.1 <i>Parrainage des entreprises</i>	18
4.2.2.2 <i>Contributions financières sans contrepartie</i>	19
4.2.2.3 <i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>	19
4.2.3 <i>Subventions et autres concours publics</i>	19



4.2.4	Reprises sur provisions et dépréciations	20
4.2.5	Utilisation des fonds dédiés	20
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	20
4.3.1	Modalités de répartition des charges	20
4.3.2	Missions sociales	21
4.3.3	Frais de recherche de fonds	21
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	21
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	21
4.3.4	Frais de fonctionnement	22
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations	22
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	22
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	22
4.4.1	Principes généraux	22
4.4.2	Principes de valorisation	23
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	24
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	25
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes	25
4.6.2	Charges et produits exceptionnels	25
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	26
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	26
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public	28
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public	28
4.7.4	Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice	28
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	29
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	29
5.2	AUTRES INFORMATIONS	29
5.2.1	Informations relatives aux bénévoles	29
5.2.2	Informations relatives au personnel salarié	29
5.2.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	30
5.2.4	Certification du nombre d'adhérents	30



1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;



- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comité par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaîtraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

En 2020, le comité départemental de la Corse du Sud a bénéficié d'un legs provenant de M. VITALI pour un montant de 278 481.97€. En outre, en 2021, le comité a reçu un complément provenant du même légataire de 32 002€. Il reste en suspens deux legs : « BRANCA évalué à 125 000 € » et « SCAGLIA évalué à 53 000 € ».



2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
 - Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
 - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
 - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
 - Donation temporaire d'usufruit ;
 - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
 - Prêts aux partenaires intragroupe.
 - Les comptes de tiers (classe 4) :
 - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
 - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
 - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
 - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.



- **Traitement des fonds dédiés :**

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
 - Les subventions d'exploitation publiques ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
 - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

- **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**

- Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
 - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
 - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
- En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

- Actif :
 - Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés NEANT
 - Créances reçues par legs ou donations NEANT
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
 - Fonds reportés aux legs ou donations NEANT
 - Dettes des legs ou donations NEANT
- Montant net, en report à nouveau +/- ... K€

2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
 - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
 - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.



- La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
- L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.



3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	2 916			2 916
Immobilisations corporelles	738 599			738 599
Immobilisations financières	12 000	70 000		82 000
Total	753 515	70 000	0	823 515

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations financières	70 000	0
→ Part sociale CE	70 000	
→ ...		
Total	70 000	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	2 916			2 916
Amort.Immobilisations corporelles	252 129	22 801		274 930
Amort.Immobilisations financières				
Total	255 045	22 801	0	277 846

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	12 000	70 000		82 000
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	12 000	70 000	0	82 000

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.7 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	7 403	7 403	
→ Créances reçues par legs ou donations	254 306	254 306	
→ Charges constatées d'avance	986	986	
Total	262 695	262 695	0

3.1.8 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.9 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	224 838	
Livrets et comptes épargne	30 368	45
Comptes à terme		
Total	255 206	45



3.1.10 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Fournisseurs débiteurs		
→	0	0
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation	254 306	0
Autres créances		
→ partenariat Kiabi	2 497	
→ BNP projet	32	
→ office notarial	76	76
→ subvention	4 300	16 000
→		
→		
Disponibilités		
Total	261 211	16 076

3.1.11 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Assurances	986	389
...		
...		
...		
...		
Total	986	389



3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise										
→ Fonds statutaires										
→ Fonds de réserve générale	232 963								232 963	
→ Fonds de réserve missions sociales	1 004 844								1 004 844	
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves										
Report à nouveau	-367 615		-86 948						-454 563	
Excédent ou déficit de l'exercice										
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
Total	870 192	0	-86 948	0	0	0	0	0	1 038 357	0



3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite				0
→				
Total	0	0	0	0

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 150	15 150		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	10 060	10 060		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes		0		
Produits constatés d'avance		0		
Total	28 560	28 560	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes fiscales :	568	719
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer	568	719
Dettes sociales :	9 492	9 629
→ Urssaf/ Pôle emploi	5 313	4 389
→ Caisse de retraite	190	848
→ Caisse de prévoyance	506	671
→ Personnel autres charges à payer		114
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	2 424	2 376
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	999	1 231
→ Prélèvement à la source	60	0
Total	10 060	10 348

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	15 150	17 940
→ FNP - Factures non parvenues	9 732	9 477
...fournisseurs	5 418	8 463
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	0	0
...		
...		
Total	15 150	17 940

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN



4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

REPORTING - COMITÉ DE CORSE DU SUD		Décembre 2020	
EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION			
1. MISSIONS SOCIALES		62 473,60	59 807,08
1.1 Réalisées en France		62 473,60	59 807,08
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		62 455,60	59 789,08
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		18,00	18,00
1.2 Réalisées à l'étranger			
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme			
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		26 129,48	24 511,97
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		26 060,13	24 442,62
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		69,35	69,35
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		75 601,66	49 511,35
3.1 Frais d'information et de communication		5 112,00	5 112,00
3.2 Frais de fonctionnement		47 688,47	21 598,16
3.3 Autres charges		22 801,19	22 801,19
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
TOTAL CHARGES		164 204,74	133 830,40
EXCÉDENT OU DÉFICIT		255 113,35	

REPORTING - COMITÉ DE CORSE DU SUD		Décembre 2020	
RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE			
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-373 475,75	-373 451,75
1.1 Cotisations sans contrepartie		-6 536,00	-6 512,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-346 819,55	-346 819,55
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-20 120,20	-20 120,20
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-8 735,34	
2.1 Cotisations avec contrepartie			
2.2 Parrainage des entreprises			
2.3 Contributions financières sans contrepartie		-124,00	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		-8 611,34	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		-37 107,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS			
TOTAL		-419 318,09	-373 451,75



4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)

Rubriques	Exercice 2020
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	
→ ...	
→ ...	
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :	
Loyers	17 630
Vente de dons	2 070
→ ...	
→ ...	
Total	19 700

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend : (Rubriques à détailler)

Rubriques	Exercice 2020
Ventes de marchandises ou de prestations de services	375
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :	
→ Redevances d'actifs incorporels	
→ Loyers	
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs	
Total	375

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».



La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Total	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	
Total	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie par le conseil d'administration et garde un caractère permanent.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance				0
Electricité et eau	3 / 7		4 / 7	0
Téléphone				0
Affranchissement				0
Autres (à préciser)				0
Total	3 / 7	0	4 / 7	0

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.



Rubriques	Exercice 2020
Actions pour les malades	28,57%
Actions d'information, de prévention et de dépistage	14,28%
Actions de formation	
Actions de recherche	
Actions de société et politique de santé	
Frais d'appel aux dons et legs	
Frais de fonctionnement (dont communication)	57,14%
Total	100,00%

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES	
Actions réalisées directement	2020
Actions pour les malades	51 703
Actions d'information, prévention, dépistage	10 442
Actions de formation	
Actions de recherche	
Actions autres	211
Total	62 356
Versement à d'autres organismes	2020
Actions pour les malades	18
Actions d'information, prévention, dépistage	
Actions de formation	
Actions de recherche	
Actions autres	
Total	18

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;



- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2020
Frais d'information et de communication	5 112
Frais de gestion :	34 937
Impot	1 250
Cotisation	11 502
DAP	22 801
...	
...	
Total	75 602

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés	
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes	
Total	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;



- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020
Bénévolat	SMIC x 1,5	90 010
Prestation	Tarif négocié	
Autres (à préciser)		
	Total	90 010



4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

REPORTING - COMITÉ DE CORSE DU SUD	MISSIONS SOCIALES :	MISSIONS SOCIALES :	Réalisées à l'étranger	FRAIS DE RECHERCHE DE	FRAIS DE RECHERCHE	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE
Tableau de passage CROD CR CHR	Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé	Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé	Actions réalisées par l'organisme	Frais d'appel de dons	Frais de Médecin Aides aux Malades	Frais d'information et de communication externe			
23/04/2021 - 14:23									
CHARGES D'EXPLOITATION	62 450,80	18,00		26 058,93	69,35	75 595,66			
Achats de marchandises	17,13								
Variation de stock									
Autres achats et charges externes	18 434,89			14 569,89	69,35	35 226,18			
Aides financières	13 812,00	18,00							
Impôts, taxes et versements assimilés	7 102,30			170,28		1 250,01			
Salaires et traitements	17 268,01			8 631,18		2 890,22			
Charges sociales	5 816,40			2 687,55		1 926,11			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						22 801,19			
Report en fonds dédiés									
Autre charges d'exploitation	0,07			0,03		11 501,95			
CHARGES FINANCIÈRES									
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions de VMP									
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4,80			1,20		6,00			
Sur opérations de gestion	4,80			1,20		6,00			
Sur opérations en capital									
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions									
AUTRES									
Participation des salariés aux résultats									
Impôt sur les bénéfices									
	62 455,60	18,00		26 060,13	69,35	75 601,66			
C.E.R									



4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes	4 800
Autres missions	
Total	4 800

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
Produits exceptionnels	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ à détailler ...	
→ ...Amendes	12
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	12



5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	11			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	7	3100	2TP	44702
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	20	3142	3/4TP	45308
Total	38	6 242	2,75TP	90 010

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	2	1 928	1
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	2	1 928	1

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures



5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	
6257 - Réceptions	Restauration	
...	...	
...	...	
...	...	
	Total	0

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 851 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

